**A241.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Ferdinand an Margareta.* | *1526 September 26. Linz.* |

1. Empfing Mg’s Brief vom 8. d. Türkengefahr. Mg würde durch das besprochene Finanzgeschäft ihn und die ganze Christenheit unterstützen. 2. Dankt für ihre Nachrichten. 3. Ein Abkommen mit Frankreich gerade jetzt wünschenswert. 4. Jehan van Kasselt.

1. Has received Mg's letter dated September 8. Turkish danger. Mg would support him and all of Christendom with the financial transaction discussed. 2. Thanks her for her news. 3. A treaty with France is most desirable at this time. 4. Jehan von Kasselt.

Brüssel, Arch. gén. Papiers de l’État et de l’Aud., vol. 93, Bl. 61—62. Original. Rückwärts vermerkt: Presenté à Hoochfort le 9e d’octobre a° 26, weiter unten: en responce le 14 dud. mois.

Druck: Abschnitt 1] und Datum. Hatvani, MHH. Dipl. 1, S. 44 f. Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 241, S. 469-471.

1] Mme, ma bonne tante, humblement et de bon cueur à vostre bonne grace me recommande. Mme, j’ai receu vostres lettres du 8e de ce mois et par icelle entendu la bonne adresse qu’avez fait au gentilhomme de la roine de Hungrie et à Presinger, mon panetier, pour leur brief passaige devers l’empereur, monsr et frere, pour les causes que d’eulx avez amplement entendu. Ensemble qu’il vous a pleu escripre à sa mte, comme de tout temps avez tousiours fait, du bon vouloir et devoir qu’ai fait et fais journellement aux affaires d’icelle dont bien humblement vous mercie et supplie y continuer, car aussi la verité s’en peult par l’effect congnoistre; et me desplait grandement que n’en puis mieulx faire, mais, mme, à ceste heure pouez bien penser, en quelle perplexité et extremité je me treuve à l’occasion des Turcz et puis que n’avez peu besoingner sur la finance que vous avoie supplié dont Hamericourt m’a amplement dit les difficultéz que y trouvies. Il se fault, mme, comme dictes, conformer avec le pouoir, combien que, si lad. finance eust peu sortir effect, fut presentement venu plus que bien à propoz pour aider à repousser les Turcz, que ne m’est sans autre pouoir que le mien et sans l’aide des princes chrestiens possible savoir faire, veu que led. Turc desia est enraciné si avant en la chrestienté, comme sçaves et que par mes dernieres lettres avez amplement entendu. Parquoi, mme, si de vostre part m’y pouies faire quelque aide, y devries comme bonne dame et princesse chrestienne à cest effect entierement dresser vostre cueur et desir que non seullement feries service à dieu, ains pourroit estre cause de la preservacion de la chrestienté qui est en si grant bransle que plus ne sauroit, vous suppliant y avoir bon regard et en faire ce qui sera en vostre pouoir.

2] J’ai, mme, bien entendu les nouvelles, contenues en vosd. lettres, dont et de la paine que prenez à m’en ainsi participer vous mercie bien humblement et prie y continuer et de ma part de ce qui me surviendra ferai, comme jusques à oires ai fait, tout devoir au semblable.

3] Et quant à la dissimulacion et frivoles excuses des François, ce ne nous doit, mme, estre chose nouvelle, veu que oncques n’en firent autrement. Neantmoins, mme, pour ce que maintenant les affaires ne requierent que ayons ainsi tout d’occupacions et guerres par tous coustéz et jacoit ce que le roi de France face plus que mauvais devoir à entretenir ce qu’il a promis et juré, si me semble il, puisque la querelle de Bourgoingne demeure en estre et au mesme estat comme devant, et comme j’entens qu’il est content satisfere à toute la reste du traictié de Madril, et actendu aussi que non seullement noz pays patrimoniaulx, mais la reste de toute la christienté sont en plus grant dangier de tumber à totalle ruine et desolacion que oncques ne furent, comme ne fais doubte, sans que l’on y pourvoie autrement, feront, l’on ne devroit ainsi laisser perdre le tout, y adjoinct l’honneur et reputacion, pour si petite chose au regard de ce que dessus, ains combien que l’on ne pourra du tout avoir appoinctement à son desir et ainsi que justice et raison requierent, avant que de mectre lad. chrestienté à tel scandale et dommaige irrecuparable trouver quelque bon moyen d’appoinctement, affin que les princes d’ung commung accord et vouloir puissent reiecter led. Turc et employer leurs forces à l’augmentacion de la chrestienté. Parquoi, mme, vous supplie de vostre part tenir la main envers sad. mte que paix à son plus grant honneur, prouffit et seurté que possible sera se puisse faire, car autrement sans aucune faulte ni voi autre moyen ni espoir que toute lad. chrestienté ne se parde entierement.

4] Quant à l’affaire de Jehan van Kesselt de Maiestrich, j’ai, mme, en passant par Eslinghen, presenté les lettres que m’en envoyastes et aussi en parla bien amplement à ceulx de la chambre, mais pour ce que ne y tardei gueires, ne m’en ont encoires fait responce. Neantmoins j’en escriprai à mon procureur aud. regiment et ferai toutes autres choses que pourrai, mais pour ce que suis loing dud. Eslinghen et que pour les grans affaires que j’ai n’en pourrai faire si bien que vouldroie, me semble feries bien envoyer quelcun illec pour lad. affaire, affin que tant mieulx puissez sçavoir, en quel estat il est. Et semblablement, mme, vous supplie regarder vous y gouverner de sorte que prejudice à vous et aux pays depardela n’en adviengne, car le temps present ne requiert que sad. mte ni les siens, ainsi que assez sçavez, soient en plus de troubles qu’ilz sont. Et sur ce, mme, ma bonne tante, je prie à dieu vous donner bonne vie et longue.

De Lintz, ce 26e de septembre ao 26.

Vostrea) bon et humble nepveu Ferdinandus.

Rückwärts Adresse: A mme, ma bonne tante, mme l’archiducesse d’Austrice, ducesse et contesse de Bourgoingne, regente et gouvernante etc.

*1] Gemeint ist Nr. A231. Auf diesen Brief beziehen sich auch die hier behandelten Fragen.*

*4]* a) *von* vostre *an eigenhändig.*